

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Modification (simplifiée) n°4 du PLU de Sevrier

Modalités de mise à disposition du dossier

Par arrêté n° ARR-2023-13 du 23 juin 2023, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Annecy » a prescrit la modification (simplifiée) n°4 du PLU de Sevrier. L'objet de cette modification simplifiée est de prendre en compte le déféré préfectoral concernant l'annulation du permis de construire n°PC07426721X0041 du 10 mars 2022, de modifier l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du centre pour prendre en compte les évolutions du projet, d'ajuster le règlement écrit pour préciser certaines règles, d'améliorer la compréhension de certaines et de faciliter l'instruction après retour d'expérience.

Par délibération n° DEL-2023-353 du 21 décembre 2023, le Conseil communautaire du Grand Annecy a fixé les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification (simplifiée) n°4 du PLU de Sévrier.

Pendant la durée de la mise à disposition du dossier, qui se déroulera du **5 février 2024 au 11 mars 2024 inclus** pour 36 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants :

- **Mairie de Sevrier**, 2000 route d'Albertville - 74320 Sevrier
 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.
- **Siège du Grand Annecy**, 46, avenue des Îles – BP90270 – 74007 Annecy Cedex
 - Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Pendant la durée de mise à disposition du public, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Annecy, (www.grandannecy.fr, rubrique Aménagement du territoire, section plan local d'urbanisme) et sur celui de la Commune de Sevrier (<http://www.sevrier.fr/>), à partir de la plateforme www.registre-dematerialise.fr.

Il sera également possible pour le public de faire connaître ses observations et propositions, jusqu'à la fin de la mise à disposition :

- par courrier : à l'attention de Mme la Présidente, Grand Annecy, 46 avenue des Iles, BP 90270, 74007 Annecy cedex, avec pour objet « Modification simplifiée n° 4 du PLU de Sevrier »,
- par inscription sur un registre papier, déposé dans les lieux suivants :
 - en mairie de Sevrier, aux jours et heures d'ouverture précisés précédemment,
 - au siège du Grand Annecy, direction de l'aménagement, aux jours et heures d'ouverture précisés précédemment,
- par inscription sur la plateforme numérique : www.registre-dematerialise.fr/5059

Les pièces jointes éventuelles ne devront pas dépasser la taille totale de 10 Mo.

A cet effet, un poste informatique avec un accès internet gratuit au site internet du Grand Annecy est mis à disposition du public au Grand Annecy, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

A l'issue de cette mise à disposition, le conseil communautaire du Grand Annecy sera amené à tirer le bilan et à se prononcer sur l'approbation de cette modification (simplifiée) n°4 du PLU de Sevrier.

La Présidente de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy,
Frédérique LARDET.